

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 5
Votants : 23

N° 2025 4 15

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 11 avril à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : vendredi 28 mars 2025

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DELGENES, ESTRADE, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES et TOURAILLES.
Mmes DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL et SALOMÉ.

A donné pouvoir :

Mme BELMAS à Mme DAGNAC
Mme ROOU à M. LABEUR
Mme SANEGRE à Mme PONS
Mme THIOUX à M. BOUSQUET
M. ZAMBONI à M. ESTRADE

Absents excusés :

M. DEJEAN
Mmes DARBAS, BRIQUET-BOISSIÈRE et PITORRE.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :
création d'un poste d'agent de police

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le projet politique de doter la Commune d'un service de police municipale reposait sur :

- l'aménagement de nouveaux locaux dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel de ville,
- l'extension du dispositif de vidéo-surveillance,
- et l'objectif d'atteindre un effectif de 3 agents.

Il précise que l'absence prolongée pour raisons médicales de deux agents de la police municipale rend difficile l'exécution des missions générales de polices judiciaire et administrative pour le chef de police et l'expose lors des manifestations qui se déroulent sur la commune.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste relevant du cadre d'emploi des agents de police municipale, catégorie C, à temps complet, ouvert aux agents admis à l'un des concours ou par voie de mutation.

Les crédits budgétaires ont été prévus au budget primitif 2025 de la commune.

Où cet exposé et à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ **accepte** la création d'un poste d'agent de police municipale visée ci-dessus et charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires à pourvoir cet emploi.

L'organigramme sera modifié en conséquence.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 14 avril 2025

Le Maire,
Louis MARETTE



Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER

